Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_105-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 4 juin 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 29 mai 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 juin 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents :
Thomas ALLAIN, Pierrick AUFFRAY, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Jocelyne BLANCHARD, Didier BOUGET, Marie-Claire BRAULT, Matthieu CHANEL, Arnaud CHAUVIN, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Nadine EDOM, Julie FAUDET, Marie-Josèphe FERRIER, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Loïc HERVOIR, Kristelle JUILLET, Patrick JUMEL, Didier LE CHENECHAL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Nelly LUC, Odile MAUNY, Sylvie MONNIER, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Delphine NORMAND, Rémi PITRE, Thérèse PLANCHENAULT, Pierre-Yves REBOUX, Jean-Marie RYO, Mickaël TANGUY, Françoise UGUET, Christophe VERON

Pouvoirs :
Florence ADAM donne pouvoir à Pierre-Yves REBOUX,
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRETRE,
Marie-Anne MONVOISIN donne pouvoir à Loïc HERVOIR,
Nelly PIERSON donne pouvoir à Christophe VERON,
Christophe RICAUD donne pouvoir à Jean-François DANIEL
Florence RIGAUD donne pouvoir à Thomas ALLAIN
Christophe ROUL donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
Marie-Claire RUAULT-DUBORD donne pouvoir à Roger MORAZIN
Mireille SALMON donne pouvoir à Nelly LUC
Fabien VIRONDEAU donne pouvoir à Christophe VERON

Absents excusés :
Florence ADAM, Ronan BOYET, Valérie DUVAL, Delphine HINRY, Maela LE CORRE, José MERCIER, Marie-Anne MONVOISIN, Nelly PIERSON, Hugues RAFFEGEAU, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Christophe ROUL, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Mireille SALMON, Nicolas TEXIER, Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Thomas ALLAIN

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 39 Pouvoirs : 10 Absents excusés : 16	Délibération n°2026-04-105 Virements d'équilibre 2026 – Budget principal et budgets annexes

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_105-DE

Afin d'équilibrer certains budgets annexes, il convient de délibérer sur les virements d'équilibre provenant du Budget Principal.

Les montants des versements sont les suivants :

VIREMENT D'EQUILIBRE – IMPUTATIONS BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Compte	Intitulé	Montant
65821	Versement au Budget Centre aquatique	372 197.83 €
65821	Versement au Budget Musicole	419 391.86 €
65821	Versement au Budget Piscine de Guipry-Messac	10 559.17 €
65821	Versement au Budget Chantier Communautaire	67 747.78 €
65821	Versement au Budget Tourisme	130 370.95 €

Avis Section d'investissement

Compte	Intitulé	Montant
2041511	Versement au Budget Piscine de Guipry-Messac	29 043.93 €
2041511	Versement au Budget Musicole	66 737.76 €
2041511	Versement au Budget Chantier	0 €
2041511	Versement au Budget Centre aquatique	51.59 €
204511	Versement au Budget Tourisme	0 €

VIREMENT D'EQUILIBRE – IMPUTATIONS BUDGETS ANNEXES

Section de fonctionnement

Compte	Intitulé	Montant
75822	Prise en charge du déficit du Budget Centre aquatique par le budget principal	372 197.83 €
75822	Prise en charge du déficit du Budget Musicole par le budget principal	419 391.86 €
75822	Prise en charge du déficit du budget Piscine à Guipry-Messac par le budget principal	10 559.17 €
75822	Prise en charge du déficit du budget Chantier communautaire par le budget principal	67 747.78 €
75822	Prise en charge du déficit du budget Tourisme par le budget principal	130 370.95 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_105-DE

Section d'investissement

Compte	Intitulé	Montant
1388	Prise en charge du déficit du budget Piscine à Guipry-Messac par le budget principal	29 043.93 €
1388	Prise en charge du déficit du budget Musicole par le budget principal	66 737.76 €
1388	Prise en charge du déficit du budget Chantier par le budget principal	0 €
1388	Prise en charge du déficit du budget Centre aquatique par le budget principal	51.59 €
1388	Prise en charge du déficit du budget Tourisme par le budget principal	0 €

Avis de la commission : favorable
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver les virements d'équilibre 2026 du Budget Principal aux Budgets Annexes, comme détaillés ci-dessus ;**

- **De dire que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2026 ;**

- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.**

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 juin 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_105-DE